



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN).

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 14 - **Votants :** 17

Date de la convocation : le 16 mai 2024

Date de publication : 29 mai 2024 au 29 juillet 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence « Eau et assainissement » auprès de la CCHT est prévu au 1^{er} janvier 2025.

Afin de préparer administrativement ce transfert, il a été convenu de mettre à disposition de la CCHT l'agent actuellement en poste sur ce service à la Commune de Séez. Elle assurerait les missions de secrétaire/comptable.

Ainsi, cette mise à disposition prendrait effet le 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

L'agent sera rémunéré par la Commune de Séez. La CCHT remboursera le montant de la rémunération ainsi que les charges sociales selon une période trimestrielle, à terme échu, sur présentation d'une facture détaillée.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la convention de mise à disposition.
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Mathieu LECLERCQ

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20240523-2024-003-004-DE Date de télétransmission : 28/05/2024 Date de réception préfecture : 28/05/2024
